

COMMUNE DE SAINT QUENTIN LES ANGES

EXTRAIT DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 JUILLET 2018

Date de la convocation :

12 juillet 2018

Nombre de conseillers :

- en exercice : 9
- présents : 7
- votants : 7

L'an deux mil dix-huit, le 17 juillet, à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme GAUME Marie-Jo. - Maire.

Etaient présents : Mme DEGAS, Mme GAUME, M. GUINEHEUX, M. LAURENT, M. MALTAVERNE, Mme PLANCHENault, M. POCHE

Etai(en)t excusé(e)(s) : Mme CHOPIN

Etai(en)t absents : M. LARDEUX

Secrétaire de séance : M. LAURENT

D2018-27 : ADRESSAGE DES VOIES ET HABITATIONS DE LA COMMUNE

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies de la commune. La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient d'identifier clairement les adresses des voies et habitations de la commune, pour faciliter la mission des services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmerie qui peuvent éprouver des difficultés à localiser les adresses en cas de besoin), le travail de la Poste et des autres services publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil Municipal :

- **De VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales ainsi que la numérotation des habitations sur la commune.
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré les jour, mois et ans susdits,

Pour extrait certifié conforme, le 19 juillet 2018.
GAUME Marie-Jo., Maire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215302514-20180717-D2018-27-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/07/2018
Publication : 19/07/2018

